

<p><b>4. ELECTION OF THE EXECUTIVE COMMITTEE OFFICERS</b></p>	<p>2023</p>	<p><b>4. ÉLECTION DES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS DU COMITÉ EXÉCUTIF</b></p>
<p>4.1 Every second year, no later than March 15<sup>th</sup>, the Chairperson of the Nominations Committee shall ensure that the PTU office distribute to all members the documents listed here below. If there is no delegate in a school or centre, the PTU Nominations Committee will designate a representative for the school or centre.</p> <p>(a) notices calling for nominations for all positions on the Executive Committee;</p> <p>(b) copies of articles 4.1, 4.2, 4.3 and 4.5;</p> <p>(c) copies of Appendix I - Election Procedure to be posted in a prominent place in all schools and centres immediately upon receipt. Appendix I will also be posted on the PTU website.</p>	<p>2024</p> <p>2024</p>	<p>4.1 Tous les deux (2) ans, au plus tard le 15 mars, la présidente ou le président du comité des candidatures veille à ce que le bureau du SEP distribue les documents énumérés ci-dessous à tous les membres. Dans l'éventualité où il n'y a pas de déléguée ou délégué dans une école ou un centre, le comité des candidatures du SEP nommera une représentante ou un représentant pour l'école ou le centre.</p> <p>(a) les avis d'appel de candidatures pour tous les postes au comité exécutif;</p> <p>(b) des copies des articles 4.1, 4.2, 4.3 et 4.5;</p> <p>(c) des copies de l'annexe I – <i>Procédure électorale</i>, qui doit être affichée bien en vue, dès leur réception, dans toutes les écoles et tous les centres. L'annexe I sera également diffusée sur le site Web du SEP.</p>
<p>4.2 A nominee must submit a PTU Official Nominations Form.</p> <p>This form must be obtained from the PTU office, where the section of the form which indicates the name of the nominee and the position they are seeking shall be completed by a person of the PTU administrative staff.</p> <p>The PTU Official Nominations Form shall include the written consent of the nominees as well as the support of at least twenty (20) members of the PTU who shall be drawn from at least four (4) different schools or centres. The format of the PTU Official Nominations form must be approved by the Nominations Committee.</p> <p>The PTU Official Nominations Form must be received by the PTU administrative staff no later than 4:00 p.m. on the tenth (10th) workday following the call for nominations.</p>	<p>2018</p> <p>2024</p> <p>2018</p>	<p>4.2 Chaque candidate ou candidat doit soumettre un formulaire officiel de mise en candidature du SEP :</p> <p>Elle ou il doit se procurer ce formulaire au bureau du SEP. Un membre du personnel du SEP remplit la section du formulaire qui comprend le nom de la candidate ou du candidat, de même que le poste pour lequel elle ou il se présente;</p> <p>Le formulaire officiel de mise en candidature du SEP comprend le consentement écrit de chaque candidate et candidat de même que l'appui d'au moins vingt (20) membres du SEP provenant d'au moins quatre (4) écoles ou centres. Le format du formulaire officiel de mise en candidature du SEP doit être approuvé par le comité des candidatures.</p> <p>Le formulaire officiel de mise en candidature du SEP doit être soumis à un membre du personnel du SEP au plus tard à 16 h le dixième (10<sup>e</sup>) jour ouvrable suivant l'appel de candidatures.</p>
<p>4.3 A nominee must be an active member in good standing. Before assuming office, a nominee must have served as a PTU delegate, as a member of the Executive Committee or as a former member of the professional staff of PTU for at least one (1) full academic year, in the last five (5) years.</p> <p>Furthermore, a nominee for a position of vice-president must teach in the sector in which they are nominated.</p>	<p>2024</p> <p>2022</p>	<p>4.3 Avant d'entrer en fonction, toute candidate ou tout candidat doit être membre en règle du SEP et avoir occupé la fonction de déléguée ou délégué du SEP, de membres siégeant au comité exécutif du SEP ou en tant qu'ancienne conseillère syndicale ou ancien conseiller syndical pour le SEP pour au moins une (1) année scolaire complète au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>De plus, toute candidate ou tout candidat à un poste de vice-présidence doit enseigner dans le secteur pour lequel elle ou il est nommé.</p>

<p>4.5 In the event where there is more than one (1) candidate seeking the same position in an election, the candidates may be presented at a Special General Meeting by the Chairperson of the Nominations Committee, should any of the candidates request such a meeting.</p> <p>Each candidate shall be permitted to address the meeting in person and be entitled to speak for two (2) minutes, with the exception of presidential and vice-presidential nominees, who shall be entitled to speak for five (5) minutes. Each address will be recorded, and this recording will be transmitted to PTU members. A question period will follow the addresses. A candidate may waive their right to speak..</p> <p>The date of the Special General Meeting shall be determined by the Executive Committee in accordance with article 11.2.</p>	<p>2024</p> <p>2024</p>	<p>4.5 Dans le cas d'une élection où plus d'une (1) candidate ou candidat aspire à un même poste, les candidates et candidats peuvent être présentés à une assemblée générale extraordinaire par la présidente ou le président du comité des candidatures, si une ou un des candidats demande une telle assemblée.</p> <p>Chaque candidate ou candidat a le droit de s'adresser en personne à l'assemblée pour une période de deux (2) minutes, sauf pour les candidates ou candidats à la présidence et à la vice-présidence qui ont droit à cinq (5) minutes. Chaque discours sera enregistré et transmis aux membres du SEP. Une période de question suivra les discours. La candidate ou le candidat peut renoncer à son droit de s'adresser à l'assemblée.</p> <p>La date de l'assemblée générale extraordinaire est déterminée par le comité exécutif conformément à l'article 11.2.</p>
--	-------------------------	--